

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT du 14 juin 2017.

Début de séance du conseil municipal à 20h00 le quorum étant atteint, le conseil délibère valablement.

- Secrétaire de séance : Sandrine Simonnot
- Absents : Virginie Labbaci, Sabrina Roy, Lætitia Drinkwater,
- Pouvoirs : Elisabeth Nouard à J-Marie Drouaud , Daniel Faure à Francine Faucher
- Lecture du CR du conseil municipal précédent.

Délibération du conseil municipal :

- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 au budget 2017.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve le maintien de sa contribution à la destruction des nids de frelons asiatiques uniquement durant la période du 15 juin au 15 octobre et dans la limite de 50€ par interventions.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le maire de signer les conventions relatives à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur la RD 106 « rue de Bellevue » et dans la traverse du Bourg de Garat.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire concernant le plan de remise en état de la Carrière Audouin à « Peu Sec » dans le cadre de l'extension demandée, le conseil municipal émet un avis favorable au plan de remise en état et autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents relatifs cette affaire.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve la modification des statuts du SDITEC.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal décide d'adopter une décision de principe afin de ne plus donner suite aux demandes de prêt de matériel communal aux organismes ou associations extérieures à la commune afin d'en préserver la durée de vie et sa disponibilité auprès des associations Garatoises.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association ALPHT« Les Amis du Livre du Pays Horte et Tardoire » pour un montant de 50€.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve la modification du tableau des délégués auprès des associations suivantes :
Amicale Laïque section ATL : Elisabeth Nouard et Lydie Bosquet
Amicale Laïque section doigts de fée : Karine Fleurant et Francine Faucher.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal fixe les tarifs de la garderie et de la restauration scolaire.
Repas : Enfant 2,60€ ; Adulte 4,70€ ; Accueil et surveillance d'enfant allergiques : 5€ par mois.
Garderie : Matin 1,35€ ; Soir 1,88€ ; Matin et soir 2,60€ ; Mercredi midi 1,15€.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal prends acte des marchés à procédure adaptée conclus en 2016.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association du foot JS GSV pour un montant de 178,70€.

Informations et points divers :

- Agenda.
 - 18 juin : second tour des élections législatives
 - 21 juin : fête de la musique sur le parking de l'église.
 - 24 juin : kermesse des écoles
 - 25 juin : départ à 8h00 de la mairie du rallye de Garat Auto Passion
 - 25 août : Commémoration des combats de Sainte Catherine.
 - 17 septembre : vide grenier organisé par le comité des fêtes.

Fin de séance du conseil municipal à 21h15. Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune L.2121-25 du CGCT.

Le Maire,

Signé : Jean-Marc CHOISY



Le secrétaire de séance,

Signé : Sandrine Simonnot